

Compétition : Finales départementales - Filière Groupe 8 et 9 février 2020

Lieu : Stade Municipal – Gymnase Roger CLOCHEPIN – avenue Kennedy – 62230 OUTREAU

Le 28 décembre 2019

Samedi 8 février 2020

Responsable administratif : Clarisse MONCHET - Responsable juges : Nathalie GOLLIOT

	PLATEAU A				PLATEAU B			
	SAUT	BARRES	POUTRE	SOL	SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
10h00-11h20	N8 11+ ans CALAIS	N8 11+ ans GUINES + 1 ind Guines	N8 11/15ans ST MARTIN BOULOGNE	N8 11/15ans CARVIN	N7 11/15ans ARRAS	N7 11/15ans CARVIN 2	N7 11/15ans OUTREAU 2	N7 11/15ans MONTIGNY
11h20-12h40	N8 11/15ans HULLUCH	N8 11/15ans LIEVIN	N8 11/15ans ARRAS	N7 11+ ans GUINES	N7 11/15ans CALAIS	N7 11/15ans CARVIN 1	N7 11/15ans OUTREAU 1	N7 11/15ans ST MARTIN BOULOGNE
12h40-14h00	N7 11+ ans CALAIS	N7 11+ ans OUTREAU	N7 11+ ans ARRAS	N7 11+ ans CARVIN	N7 11/15ans SAINS EN GOHELLE	N7 11/15ans WINGLES	N7 11/15ans BARLIN	

PALMARES : 14h10

réunion juges 9h niveau juges : BFO1 Complet			
SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
ST MARTIN	CALAIS	HULLUCH	CARVIN
OUTREAU	ARRAS	GUINES	LIEVIN

réunion juges 9h, niveau juges : BFO1 Complet			
SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
BARLIN	CARVIN	MONTIGNY	WINGLES
ARRAS	OUTREAU	CALAIS	SAINT MARTIN

Engagements des équipes via : <http://clubs.ufolepgym.com> au moins 8 jours avant la compétition.

Contrôle des licences des gymnastes : 45 min avant la compétition

Echauffement 5 minutes à l'agrès puis compétition

JUGES : Contrôle des licences des juges : 1h avant la compétition (juge en tenue conforme et brochure mise à jour)

Juge absent : amende 85 € et déclassement de l'équipe / Juge en retard: 3 pts de pénalités et amende de 10 € (au-delà de 10 minutes le juge sera considéré comme absent)

FORFAIT : les forfaits sont à envoyé par mail à sebnath1@sfr.fr au moins 15 jours avant la compétition (mais présence du juge obligatoire ou amende de 85 €.) Rappel : Tout forfait après parution des organigrammes reste dû (financièrement).

Site Web : www.ufolep-csrgymhdf.fr